

AB ENVIRONNEMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 010 euros
Siège social : 22, rue Gustave Eiffel
L'espace Cristal
Le Technoparc, 78306 POISSY CEDEX
441 775 061 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{er} JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier janvier à neuf heures,

La société **CONFLUENCE**, Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 380 000 euros, ayant son siège social L'Espace Cristal, Le Technoparc, 22 rue Gustave Eiffel 78306 POISSY CEDEX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 977 549 443, représentée par Madame Céline BOUKOBZA, Présidente,

Associée unique de la société **AB ENVIRONNEMENT**,

En présence de Madame Céline BOUKOBZA, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération de la Présidente,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de Madame Céline BOUKOBZA de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, sans limitation de durée :

La Société **CONFLUENCE** Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 380 000 euros, ayant son siège social L'Espace Cristal, Le Technoparc, 22 rue Gustave Eiffel 78306 POISSY CEDEX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 977 549 443, représentée par Madame Céline BOUKOBZA, Présidente.

Madame Céline BOUKOBZA au nom de la SAS CONFLUENCE qu'elle représente, accepte les fonctions de Présidente et déclare, pour elle-même et pour sa société, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La SAS CONFLUENCE
Représentée par Madame Céline BOUKOBZA

